

5 AOUT 2021 / 18

UNSA-Cefi

Bâtiment VAUBAN - Est 1 - Pièces 1094 à 1121

139, Rue de Bercy - Télédoc 656 - 75572 PARIS CEDEX 12

Tél.: 01.53.18.60.92

e-mail: syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr



La nouvelle carte d'identité au format numérique est gratuite sauf en carte de perte ou de vol

Dans ces derniers cas, il vous faudra payer 25 €.

Une règle et un paiement identiques sont appliqués au permis de conduire au format carte bleue.

Le marquage des vélos devient obligatoire

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, **les vélos neufs**vendus par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cette obligation est étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1^{er} juillet 2021.



Le contrôle technique bientôt obligatoire pour les scooters et les motos

Repoussé à 2023, le CT sera obligatoire en cas de revente ou si le véhicule a plus de 4 ans. La directive européenne le prévoyait initialement au 1^{er} janvier 2022.



Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents publics : un début de prise en charge

Les négociations engagées depuis plusieurs années continuent en vue d'aboutir à une prise en charge de 50 % à l'instar du secteur privé. A ce stade, dès le 1^{er} janvier 2022, tout agent fonctionnaire ou contractuel titulaire d'un contrat de Protection Sociale Complémentaire pourra bénéficier du versement <u>d'un forfait mensuel de 15 € sur production de l'attestation de sa mutuelle.</u>





Dès le 30 août 2021, la vitesse sera limitée à 30 km/h dans presque tout Paris

La vitesse restera à 50 km/h sur quelques grands boulevards et à 70 km/h sur le périphérique.

<u>Télétravail : les agents à temps complet devront être présents sur site 2 jours à compter du 1^{er} septembre 2021...</u> si la situation sanitaire le permet...sauf les agents vulnérables qui continuent de bénéficier des dispositions prévues dans <u>la circulaire du 10 novembre 2020</u>.



Soulignons la signature **unanime** des syndicats et des représentants employeurs de l'accord-cadre sur le télétravail dans la Fonction Publique.

Mise en place d'une indemnité de télétravail dans la Fonction Publique

L'article 9 de l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique signé le 13 juillet 2021 prévoit, à partir du 1^{er} septembre 2021 et pour la fonction publique de l'Etat et la fonction publique hospitalière, une indemnité de 2,50 € par jour de télétravail, sans seuil de déclenchement, dans la limite d'un montant annuel de 220 €. Cette indemnisation, désocialisée et défiscalisée, sera versée tous les trimestres. Cet accord a une valeur juridique et normative et constitue le socle des futurs accords locaux.

Le calendrier scolaire 2021-2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
Rentrée des élèves	Jeudi 2 septembre 2021		
Vacances de la Toussaint	du Samedi 23 octobre 2021 au Lundi 8 novembre 2021		
Vacances de Noël	du Samedi 18 décembre 2021 au Lundi 3 janvier 2022		
Vacances d'Hiver	du Samedi 12 février	du Samedi 5 février	du Samedi 19 février
	au Lundi 28 février 2022	au Lundi 21 février 2022	au Lundi 7 mars 2022
Vacances de Printemps	du Samedi 16 avril	du Samedi 9 avril	du Samedi 23 avril
	au Lundi 2 mai 2022	au Lundi 25 avril 2022	au Lundi 9 mai 2022
Début des vacances d'été	Jeudi 7 juillet 2022		